



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**

## **Élections à la présidence de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec : Marie-Pierre Caouette réélue pour un 3e mandat**

MONTRÉAL, le 2 avril 2013 – En fonction à la présidence et à la direction générale de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec depuis 2008, c'est sans opposition que l'orthophoniste et administratrice agréée Marie-Pierre Caouette a été réélue à la présidence pour un nouveau mandat de 3 ans.

Reconnue pour son ouverture et son leadership rassembleur, Madame Caouette cumule à son actif plusieurs réalisations centrées sur la prévention des préjudices à la population. On pense notamment à la restructuration des services de la permanence de l'Ordre, les travaux entourant l'adoption et l'entrée en vigueur du PL21 en santé mentale et relations humaines, les négociations permettant la mobilité de la main-d'œuvre, la mise en place d'un programme de formation continue annuelle pour les membres, une entente de partenariat de recherche avec REPAR pour l'octroi d'une bourse annuelle de 15 000\$ et le nouveau site internet de l'Ordre.

«Je remercie les audiologistes et les orthophonistes pour leur confiance renouvelée. Je dois également souligner le travail exceptionnel de l'équipe qui m'entoure : des administrateurs rigoureux, une équipe compétente et dynamique à la permanence ainsi que des bénévoles dévoués» a déclaré la présidente. Au cours de son prochain mandat, la présidente et directrice générale entend mettre en œuvre le plan stratégique 2013-2017 axé sur la saine gouvernance, le soutien au maintien des compétences des membres et l'augmentation des relations publiques. «Nous souhaitons accentuer les projets de collaborations en synergie avec nos partenaires. L'augmentation du nombre d'inspections professionnelles, la croissance du bureau du syndic et le développement d'outils d'information destiné à la population sont également des moyens que nous voulons mettre en œuvre afin de continuer à mériter la confiance du public» a affirmé madame Caouette.

### **À propos de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ)**

L'OOAQ est un organisme régi par le *Code des professions*, dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Comptant quelques 400 audiologistes et 2100 orthophonistes, l'OOAQ est une organisation en plein essor qui atteindra 4000 membres en 2020.